

Le Locle bouge ! La Mère commune se développe! (2)

Marche à pied

La marche est essentielle pour la santé. Elle limite les risques de problèmes cardio-vasculaires et aide au bien-être. Au niveau globale, elle diminue également les nuisances au sein de la zone urbaine. La Ville du Locle compte plusieurs centaines de kilomètre de trottoirs et divers aménagements favorisant la cohabitation piétons/véhicules.



A l'heure actuelle, 50% des déplacements en Ville du Locle se font en vélo ou à pied. De par sa densification en matière de bâti, la Ville du Locle est idéale pour les déplacements à pied. Elle bénéficie ainsi de nombreux aménagements pour les piétons et des parcours découvertes. Même si les changements prennent du temps, diverses places ont été aménagées, soit en secteur piétonnier (pôle de formation de l'avenue du Technicum, esplanade de l'Hôtel de Ville, ...), soit en zone de rencontre (Crêt-Vaillant, ...). De nombreux trottoirs sont à disposition du public. Des pedibus existent pour les enfants en âge de scolarité. Notons également que le dégagement des axes piétonniers sont, durant la période hivernale, une priorité.

Depuis 2010, une **signalisation spécifique** au piéton est mise en place.

En 2015, les **trottoirs** au nord de l'Ancienne poste sont **agrandis**, permettant d'une part la priorisation des bus, mais aussi la sécurisation du secteur, tout en favorisant la convivialité.

En 2016, les trottoirs à la rue du Crêt-Vaillant ont été agrandis. Pilotées par les

Ponts-et-Chaussées, des voies propres « cycles/piétons » sont mises en place à l'Est de la Ville.

En 2017, la **réduction de la longueur des passages piétons** sur la rue Daniel Jeanrichard (centre ville) est réalisée : Daniel Jeanrichard 37 & 13, de même au nord de l'Hôte-de-Ville. Communément appelé « Bastion », ces agrandissement de trottoirs et leur mise en conformité LHand permettent de sécuriser les passages pour piétons.

En 2018, la pose de bastions sur les carrefours suivants sont réalisés : Temple 29 & Banque 2.

En 2019, nouvelle pose de bastions aux carrefours suivants : Marie-Anne-Calame 15 & Daniel Jearichard 28 (nord et sud).

Au niveau de l'offre touristique, plusieurs parcours « découvertes » ont été mise en place. en Ville du Locle. Ainsi, vous pourrez aisément découvrir la trentaine de fontaines dans la Mère commune des Montagnes, son patrimoine bâti historique ou encore son parcours numérique dédié au développement durable (urbaine.ch).

Bornes électriques



En 2014, en collaboration avec Viteos, les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle lancent un projet de développement de bornes électriques. En effet, la e-**mobilité** est en pleine extension. Les bornes « Vmotion » sont alimentées par de l'électricité certifiée « Areuse » (production hydraulique locale). Durant la période de lancement, le courant est mis à disposition gratuitement pour les usagers.

En Ville du Locle, une première borne est mise à disposition de la population sur la place James Guillaume. Celle-ci permet de recharger deux véhicules simultanément.

En **2019**, trois bornes supplémentaires « Green motion » devraient voir le jour sur le P+R CFF, à proximité de la piscine du Communal et sur le collège des Jeannerets. Celle-ci complète le réseau neuchâtelois et permet à tous les détenteurs de véhicules électriques de pouvoir se raccorder au réseau national et international.

Navettes interentreprises

Mises en place par la Ville, TransN et des sociétés soucieuses de la **mobilité** durable, des navettes sont à disposition de nombreux collaborateurs d'entreprises. Elles contribuent à améliorer la fluidité du trafic. Les entreprises intéressées à participer sont invitées à prendre contact avec TransN.

Il existe également des navettes d'entreprises urbaines, développées par certaines sociétés. Celles-ci font le lien entre leurs différents sites et la gare ferroviaire.

Mesures de modération du trafic

Pour rappel, la réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h permet de diminuer de 60% le nombre de blessés.



ures fatales. De plus, le danger y est mieux perçu et la réduction des nuisances sonores et d'émission de gaz rédui

te.

Depuis 2009, après avoir été confrontée à de nombreuses réticences en matière de modération de la

vitesse, la réalisation de zones 30 km/h s'est fortement généralisée dans la Mère commune. Si la Ville du Locle comptait **moins d'un kilomètre de zones 30 km/h en 2007**, ce type de mesures couvrent désormais plus de **25 kilomètres de routes, correspondant à plus d'une soixantaines de rues!**

Progressivement, différents tronçons ont également été fermés à la circulation ou mis en zone de rencontre.

Park and Ride / Parc covoiturage / politique de stationnement

Les « Park and Ride » ou parking d'échange permettent de passer aisément d'un

mode de déplacement à un autre (transports p



En 2004, un P+R s'est ouvert à la gare CFF du Locle. Comprenant plus de 54 places à disposition des usagers du train, celui-ci bénéficie, depuis quelques années, d'un taux d'occupation particulièrement intéressant.

En 2010, un second P+R, financé par les CFF, a vu le jour au niveau de la gare du Col-des-Roches. Comprenant 13 places à disposition, une extension en Ouest est prévue lorsqu'un taux d'occupation sera satisfaisant.

En 2011, diverses collectivités publiques transfrontalières (AUD - Agglomération urbaine du Doubs) ont déterminé des parcs destinés aux covoiturages. Réalisés en amont, notamment à Morteau, ces parcs covoiturage permettent d'optimiser leur utilisation et leur attractivité.

A partir de 2011, la durée de stationnement au centre ville est progressivement diminuée permettant de favoriser la rotation des véhicules.

En 2014, le parking James Guillaume bénéficie d'une requalification et d'une rationalisation (diminution de la durée de stationnement et du nombre de place).

En 2016, un diagnostique sur l'ensemble du stationnement en Ville du Locle est finalisé.

En 2017, à la suite d'un processus participatif, l'extension des horodateurs est privilégiée. Une mise en service devrait voir le jour en 2019.

Covoiturage

Le covoiturage permet de limiter les nuisances et l'impact de la **mobilité**

individuelle dans les zones urbaines, que ce soit en matière de charges de véhicules ou de rejet de gaz à effet de serre (énergie fossile). De plus, ce mode de déplacement est avantageux financièrement. Enfin, il se veut également convivial et facile d'utilisation.



La Mère commune des Montagnes soutient donc différents processus encourageant le covoiturage. Elle a été l'une des premières à lancer ce processus dans l'arc jurassien.

En collaboration avec les collectivités de l'Arc jurassien, soutenu par des Fonds fédéraux et européens « Interreg », différentes plateformes sont à disposition. Ainsi, financée par les Villes, covoiturage-arcjurassien.com regroupe plus d'une vingtaine d'entreprises du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ces sociétés s'engagent à promouvoir cette plateforme à l'interne de leur entreprise.

Par ailleurs, la Ville a réduit, dans certains secteurs, le droit du nombre de places par rapport à la réglementation cantonale, afin de favoriser les transports publics et le covoiturage.

Mobility

Le partage de véhicules ou le « car sharing » est en plein développement. Sachant qu'un véhicule reste l'immense majorité de son existence à l'arrêt, la mutualisation de celui-ci relève de l'évidence. Le « car sharing » permet ainsi de limiter les coûts de déplacement en mutualisant les charges de fonctionnement (assurances, plaques,...).



Fondée en 1997, la Société Mobility reste l'entreprise la plus connue en Suisse.

Un véhicule « Mobility » est à disposition des citoyens et citoyennes à la gare CFF du Locle, permettant ainsi la combinaison de différents modes de transports.

Image : Keystone

Taxis et Taxito

La Ville du Locle bénéficie d'une compagnie de taxi privé : Les « Taxis réunis », situés sur la place du marché. A l'écoute de leur client, disponible 24h s/24h et



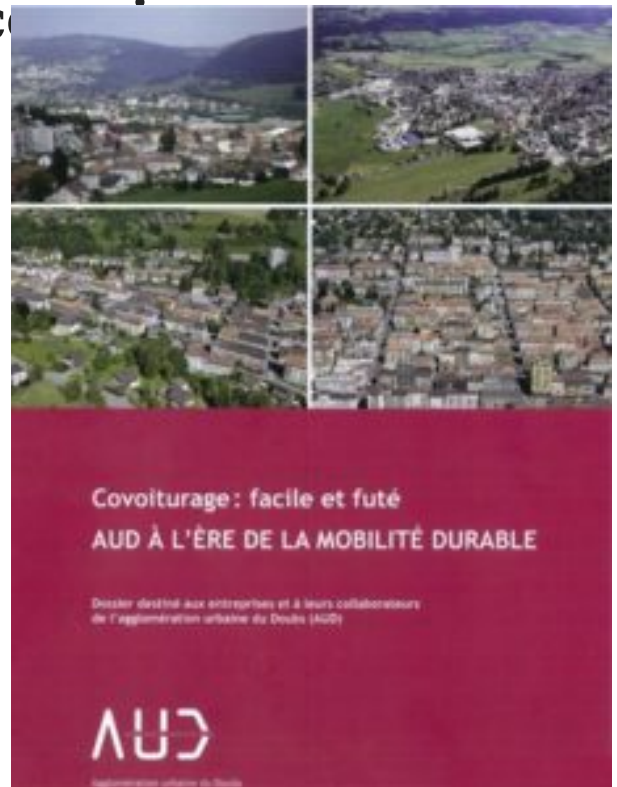
7j/ s/7j, cette compagnie est à votre disposition pour vos déplacements professionnels ou personnels.

En 2016, le concept « Taxito » est mis en place. Cette offre d'auto-stop spontané se développe progressivement dans différentes régions de Suisse et notamment

entre La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Morteau. Favorisant le covoiturage et la réduction du trafic individuel, elle permet de mettre en contact les différents pendulaires. Fonctionnement

par sms, un montant est perçu sur votre facture téléphone, une partie étant versée à la communauté et à des oeuvres caritatives: Site en ligne de Taxito.

Sensibilisation et prise de conscience



La sensibilisation permet de favoriser la prise de conscience des acteurs de la place. Dans ce cadre, différentes démarches ont été effectuées, notamment auprès et en collaboration avec les entreprises.

En 2010, en collaboration avec trois entreprises de renommées internationales (deux sociétés horlogères et une médicale), leaders dans la gestion de la **mobilité**, les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les communes de Morteau et Villers-le-Lac ont édité un dossier relatif au covoiturage et aux différentes possibilités liées à la **mobilité** durable ont été réalisés. Cette brochure est accessible sur le lien suivant : AUD à l'ère de la mobilité durable.

Ces dossiers ont été envoyés à l'ensemble des entreprises de plus de 50 collaborateurs du territoire transfrontalier AUD.

En 2014, un tout-ménage parait, comparant les divers modes de déplacement au travers d'un jeu. Cette brochure est accessible sur le lien suivant : Combinons les différents modes de déplacement.

En 2013 et 2015, en lien avec la plateforme d'urbanisme durable « urbaine.ch », fondée par les 3 villes du canton, différents cycles de conférences ont été tenues, notamment au Locle sur la **mobilité**.

En 2018, une campagne liée à l'impact de la pendularité est agendée. Elle a pour

but de sensibiliser les travailleurs aux avantages de la proximités entre leur lieu d'habitation et de travail.

Subventions

Vélos et scooters électriques : Au vu de la topographie de la Mère commune des Montagnes neuchâteloises, il est parfois aisé de bénéficier d'un vélo électrique au Locle. Des subventions sont délivrées, sous conditions, pour l'achat de cycle électrique.



Abonnement : La Ville soutient par une participation aux abonnements annuels les jeunes de moins de 25 ans, en apprentissage ou aux études.

Carte journalière : Le Locle met à disposition quotidiennement 6 cartes journalières pour toute la Suisse au prix de fr. 42.-. Vous pouvez consulter les disponibilités de celles-ci directement sur le site de la ville.

Cours de formation

Depuis 2014, en collaboration avec Pro senectute, les sociétés de Transports et la police cantonale, la Ville du Locle propose les cours « *Etre et rester mobile avec les transports publics* ». Destinés aux seniors, ces cours permettent de mieux appréhender l'usage des transports publics, tant au niveau de leur accessibilité que de l'évolution technologique.



Particulièrement appréciée (regroupant plus d'une vingtaine de personnes par année), cette formation est donnée au mois de septembre. Celle-ci débute par un cours théorique sur les bonnes pratiques et un échange entre les usagers. Dans une seconde partie, une visite sur le terrain est effectuée dans différents endroits stratégiques en Ville (TransN/Remontoir/gare CFF).

Plan de mobilité

Depuis 2010, la Ville du Locle soutient financièrement et techniquement les entreprises qui souhaitent réaliser des plans de **mobilité**. Les plans de **mobilité** permettent d'offrir des mesures susceptibles de favoriser des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle. Ceux-ci permettent de rationaliser les déplacements des collaborateurs en mettant sur pied différentes mesures, tant en matière de stationnement que d'encouragement à l'utilisation des transports publics.

Certaines entreprises en ville du Locle ont réalisé ces plans de **mobilité**. Ainsi, ces sociétés ont mis en place des navettes interentreprises, des abonnements en transports publics, des places covoiturages ou encore des trottinettes pour leurs collaborateurs. Celles-ci contribuent au développement de la **mobilité** durable. Certains de ces plans ont été présentés à la population.

Groupe d'animation du Centre ville

Une plateforme d'échange a été mise en place avec des acteurs commerciaux de la place, notamment pour le développement de l'offre commerciale. Mandatant la HE-Arc, différentes discussions ont été menées. Celles-ci ont notamment abouti, en 2017, à la mise en place d'horodateurs sur la place James Guillaume. Le principe est alors accepté par le Conseil communal.

Processus Eco-industriel / Forum interentreprises

Consciente que les grandes entités industrielles peuvent influencer de manière importante le trafic, la Mère commune, en collaboration avec des sociétés

expertes, entreprises nombreuses démarches pour sensibiliser et optimiser les pratiques. En collaboration avec une entreprise « experte », elle a invité les sociétés à un forum d'échange en vue d'améliorer la **mobilité** en Ville.



En 2015, un processus Eco-industriel a été lancé, conjointement avec le développement de la zone industrielle des Saignoles. Deux grands sociétés internationales, l'une dans le domaine de joaillerie, l'autre dans le domaine médical, ont lancé une plateforme d'échange, afin de mutualiser certaines prestations, dont l'usage des parkings covoiturages, des navettes interentreprises ou leur pratique énergétique. En collaboration avec l'Association Ecoparc et la Ville, ce processus bénéficie d'un soutien fédéral.

En 2017, en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie et la Ville, un forum d'échange interentreprises a été mis en place. Le but est de favoriser les bonnes pratiques et de permettre un échange d'expérience avec les sociétés leaders dans le domaine de la gestion de la **mobilité** et les autres. Avec la participation du service cantonal des transports, des sociétés de Transports et coordonné par l'Association Ecoparc, ce Forum doit permettre à toutes les entreprises d'acquérir et d'optimiser les différents leviers à leur disposition (gestion et limitation des parkings - covoiturage -, navettes entreprises, abonnements de train, gestion des horaires,...). Ces mesures sont indissociables du principe de management responsable.

(En construction)

[Retour en haut de la page](#)

[Retour à la page « Le Locle bouge! »](#)

[Retour : Mobilité, une ville en mouvement !](#)